

fédéral va payer le tiers du coût. Pour d'autres, il va payer la moitié, voire les deux tiers. Néanmoins, le fardeau qui retombera sur les fonds des bandes indiennes, si léger soit-il, causera vraisemblablement des ennuis sérieux sauf dans le cas de quelques réserves, où les bandes ont des fonds considérables à leur actif. Je sais que dans la région d'où je viens, et je crois aussi dans la région d'où vient l'honorable député, les bandes auraient de la difficulté à verser de telles cotisations sur leurs propres fonds. L'argent qu'elles possèdent pourrait, d'après moi, être employé à meilleur escient pour d'autres projets et les caisses ne seraient pas grevées par ces dépenses.

M. Hubert Badanai (Fort-William): J'aimerais féliciter le député de Port-Arthur (M. Fisher) d'avoir présenté le bill n° C-22, qui devrait recevoir l'appui unanime de la Chambre. J'espère que le gouvernement autorisera une mise aux voix de la mesure.

Le comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes qui s'occupe des affaires indiennes a siégé pendant trois ans, soit de 1959 à 1961, et a entendu les dépositions de nombre de bandes et d'associations d'Indiens ainsi que de groupes non indiens. Le comité a ensuite présenté, en juillet 1961, un rapport final qui renfermait plusieurs recommandations précises. Cependant, il ne s'est fait aucune recommandation en vue de permettre aux Indiens des réserves de bénéficier des avantages de la loi sur le prêt agricole ou de celle qui l'a remplacée, la loi sur le crédit agricole, ce qui, dans certaines réserves qui offrent des possibilités d'agriculture, aurait pu aider sensiblement à assurer du travail et une rétribution à nombre d'Indiens adultes qui ont peine à trouver de l'emploi hors de leurs propres réserves. Le bill tend à permettre aux bandes indiennes de profiter de la loi sur la remise en valeur et l'aménagement des terres agricoles.

J'estime que l'aide financière n'est que l'une des mesures à prendre pour améliorer le sort de nos premiers citoyens. Il est généralement admis qu'ils ne sauraient poursuivre leur mode de vie traditionnel sans qu'il soit tenu compte davantage de leurs besoins face au niveau de vie dont jouissent actuellement les autres Canadiens. Comme la plupart des autres citoyens, les Indiens doivent s'occuper de gagner leur vie; pour cela, ils doivent faire face à une rude concurrence dans l'économie canadienne. Il est vrai que la situation économique des Indiens s'est améliorée au cours des années, mais elle est encore au-dessous de la moyenne. Le gouvernement fédéral devrait chercher à faire disparaître l'inégalité des chances de l'Indien par rapport au Blanc. Le bill à l'étude permettrait aux Indiens de se

suffire à eux-mêmes et de vivre dignement en mettant en valeur leurs ressources agricoles et forestières à l'intérieur de leurs réserves. Le député de Port-Arthur a mentionné certaines de ces réserves; à mon tour, j'aimerais parler de celles de la région de Cochrane et de Kapuskasing, qui comptent de nombreux Indiens vivant sur de vastes étendues qu'il serait possible de mettre en valeur.

Ce qu'il faut, c'est accroître les moyens de formation afin que les jeunes Indiens soient aussi favorisés que les jeunes Blancs. Il faudrait fournir aux Indiens l'occasion d'agrandir leurs jardins potagers et de cultiver de plus grandes étendues, puisque ce n'est pas le terrain qui manque. Pour y parvenir, nous n'avons qu'à leur offrir les mêmes avantages que nous mettons à la portée des autres Canadiens.

Il est faux de prétendre que si les Indiens sont arriérés, c'est parce qu'ils sont restés dans les réserves. Il est tout normal pour des gens de même race ou d'origine commune de vouloir vivre en communauté. Les Indiens sont tout aussi originaires du Canada que nos ressources d'ordre physique. Toute personne qui a le sens des valeurs historiques se refusera à priver nos aborigènes des avantages qui peuvent découler des lois adoptées par le gouvernement canadien. La loi sur les Indiens ne protège aucunement leurs terres; aucune disposition ne prévoit la restauration ou la mise en valeur de leurs propriétés. Le gouvernement a ici l'occasion de faire œuvre très utile en dehors des cadres de la loi sur les Indiens.

Je me fais le porte-parole de tous les Indiens du Canada, bien entendu. La présente mesure s'appliquerait à tous les Indiens, peu importe où ils vivent au Canada, mais j'aimerais dire un mot en particulier de ceux qui habitent le Nord-Ouest de l'Ontario et qui n'ont pas accompli autant de progrès que ceux du Sud-Est de la province ou ceux de la Colombie-Britannique. Il va sans dire, ce ne sont pas seulement les Indiens qui sont responsables de cet état de choses.

L'octroi, aux Indiens, de prêts à long terme, est une initiative souhaitable qui leur permet d'utiliser plus à fond les possibilités de leurs terres. La nécessité de favoriser l'agriculture dans les réserves indiennes est bien réelle et on devrait mettre en œuvre tous les moyens possibles pour encourager les Indiens à participer aux programmes fédéraux-provinciaux de mise en valeur rurale, y compris la formation de cadres indiens et l'amélioration générale de la rentabilité de l'exploitation agricole.

La construction de routes dans les réserves et le début de projets d'aménagement routier à longue échéance sont étroitement liés au rythme de progrès dans les domaines de la mise en valeur économique et de l'agriculture.